

AVIS PUBLIC - 2^E SÉANCE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de :

RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS – SECTEUR LAC PERREAULT

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

En résumé la Municipalité de Saint-Ubalde désire adopter, à la suite de l'approbation de Transport Québec, un Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB), en vertu de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (LMMC 2001) pour le lac Perreault.


Les justifications de ladite modification sont les suivantes :

- Les dimensions (superficie totale de 0.34 km²) et les conditions de navigation sur le lac Perreault qui est principalement destiné à de petits bâtiments;
- La nature de l'activité (interdiction des moteurs mécaniques et électriques d'une puissance maximale cumulée supérieure à 7,5 kW) sur le lac Perreault;
- Qu'il n'y aura aucune construction ni démolition d'infrastructure;
- L'interdiction de moteurs mécaniques et électriques d'une puissance maximale cumulée supérieure à 7,5 kW aura des effets positifs sur l'accès et la pratique de certains droits, notamment en ce qui concerne la protection des espèces aquatiques, la pêche et la sécurité de la navigation;
- Que l'interdiction des moteurs mécaniques et électriques d'une puissance maximale cumulée est supérieure à 7,5 kW permettra de prévenir l'érosion des berges, de réduire le bruit subaquatique et de limiter la pollution dans ce cours d'eau, contribuant ainsi à la santé du lac Perreault et à l'habitat du poisson.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi **7 mai 2026** à 19 h dans la salle paroissiale, 429 rue Saint-Paul à Saint-Ubalde, ladite consultation sera rediffusée par la suite sur le site internet de la Municipalité et les gens auront un délais de 30 jours pour nous faire part de leurs commentaires.

Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et les représentants du projet de règlement entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 12 MARS 2026



July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 12 mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière